

Article 4 : Adhésion / Cotisation

L'ensemble est fixé pour l'année 2018 à 40 euros qui se décompose de la façon suivante :

- 17 euros d'adhésion à l'Association Familiale
- 23 euros cotisation à la Section

L'ensemble est à verser au plus tard le 15 janvier de chaque année et à payer en 1 seul versement à l'ordre de l'Association Familiale de Breuilpont d'Ici et d'Ailleurs.

Tout membre ne s'étant pas acquitté de la somme due, après relance, sera radié de la section.

A son inscription, chacun recevra une carte d'adhérent et une plaque rallye des « Belles Mécaniques de Breuilpont ».

Article 5 : Définition de l'année en cours

L'année de fonctionnement de la section est celle de l'Association Familiale. Elle est basée sur l'année civile.

Article 6 : Lieu des rassemblements mensuels

Les rassemblements mensuels auront lieu, sauf imprévu, sur les terrains du stade de Breuilpont, chaque 3^e dimanche du mois, de mars à octobre, de 9h30 à 13h.

Article 7 : Sorties touristiques

Les sorties organisées, pourront être payantes, en fonction des prestations proposées.

Un tarif préférentiel sera établi pour les membres de la section, à jour de leur cotisation.

Chaque conducteur sera responsable de son véhicule et de sa conduite et devra être à jour de toutes obligations administratives.

Article 8 : Aide Technique

Un conseiller technique, **réservé aux adhérents**, vous fera profiter de son expérience pour vous aider à trouver la solution à vos problèmes mécaniques :

- **Gérard DUVAL : 06 74 72 04 71**

Article 9 : Adhésion :

La fiche d'adhésion, un exemplaire du règlement daté et signé, et votre paiement sont à retourner à l'adresse suivante :

- **Claude BLAIN, 31 bis rue Hubert Baraine 28260 ANET. Tél. : 06 85 98 76 48**